ABC DETERMITAGE
S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 7 rue Elisa Deroche

85190 AIZENAY
R.C.S LA ROCHE SUR YON N° 499 529 568
A.G.E. DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, les associés de la Société « **ABC DETERMITAGE** », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

⇨ ***Agrément nouvel associé, agrément cession parts sociales et modification corrélative des statuts***
⇨ ***Démission des fonctions de cogérant de Monsieur Christian BOUVIER***
⇨ ***Pouvoirs pour les formalités***

Monsieur Stéphane JAULIN, cogérant préside la séance.
M. Jacky BARBEAU convoqué est présent à l'Assemblée.
Le quorum étant respecté, l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Diverse explications sont données puis personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte de l'agrément de M. Jacky BARBEAU en qualité de nouvel associé de la société, conformément à l'acte de cession de parts sociales intervenu au sein de la société et en conséquence décide de modifier l'Article 8 des statuts comme suit :

Article 8 – Capital Social

Le capital social est fixé à **MILLE EUROS (1 000 €)**. Il est divisé en **CENT (100)** parts d'un montant nominal de **DIX (10)** euros chacune, attribuées comme suit :

Monsieur Stéphane JAULIN propriétaire de 75 parts
Numérotées de 1 à 25 et 51 à 100

Monsieur Jacky BARBEAU propriétaire de 25 parts
Numérotées de 26 à 50

Soit au total 100 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte de la décision de Monsieur Christian BOUVIER de mettre fin à ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et accepte la dite démission.

Monsieur Stéphane JAULIN devenant de ce fait, seul gérant de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités auprès des organismes compétents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original
Christian BOUVIER
« *Bon pour cessation de mes fonctions de cogérant* »
Bon pour cessation de mes fonctions de cogerant

Stéphane JAULIN

Jacky BARBEAU